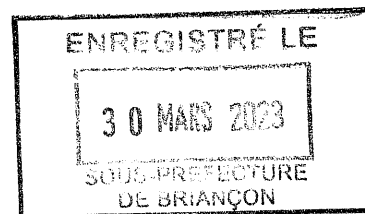


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉCISION DU MAIRE N° DEC 2023.03.24/051

Thème : RESSOURCES NUMERIQUES ET INFORMATIQUES

Objet : Avenant au contrat de fourniture d'accès et de maintenance du logiciel Logicime

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-22 (4°, 11° et 16°), L.2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 ;

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 3 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°DEL.2020.10.01/108 du conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2020, portant délégation au Maire pour exercer au nom de la commune les attributions indiquées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le contrat passé entre la société Digitech et la Ville de Briançon pour la fourniture d'accès et de prestations de maintenance pour le logiciel Logicime.

Considérant que le budget pour l'acquisition de services de ressources numériques et informatiques fournis à la Ville de Briançon est porté par la Communauté de Communes du Briançonnais.

DECIDE

Article 1

De valider les termes de l'avenant pour le changement de propriété du contrat mentionné ci-dessus au nom de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles, publiée au recueil des actes administratifs de la commune, notifiée à l'intéressé et transmise :

- au représentant de l'État dans l'arrondissement de Briançon ;
- au receveur municipal.

Fait à Briançon, le 29/03/2023

Le Maire,



Arnaud MURGIA

Transmise le : 30 MARS 2023

Affichée le : 31 MARS 2023

Notifiée le : 31 MARS 2023



AVENANT 1 AU CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL LOGICIME N° SCLI / 2022 / 52623

Siège social : ZAC Saumaty Séon, CS 40173, 21 Avenue Fernand Sardou, 13322 Marseille Cedex 16
Tel : +33(0)4 95 06 94 00 – Fax : +33(0)4 95 06 94 01 – www.digitech.fr

RCS Marseille B384 617 031 – APE 6201Z – TVA intracom : FR 21384617031 – Cotée à la bourse de Paris code SICOVAM 7982



Entre les soussignés :

la société DIGITECH, société au capital de 408 000 € dont le siège social est situé à Marseille, 21, Avenue Fernand Sardou 13322 Marseille, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 384 617 031 ci-après désignée DIGITECH
Représentée par Monsieur Eric Arambut, Président du Conseil d'Administration, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

d'une part,

Et :

La ville de Briançon

Représentée par Monsieur le Maire, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

d'autre part,

Objet du présent avenant :

Suite à la mutualisation des services informatiques, La Communauté de Communes du Briançonnais prend en charge, depuis fin 2022, les commandes informatiques pour le compte de la Mairie de Briançon.

Les services fournis Digitech doivent désormais être facturés à la Communauté de Communes du Briançonnais.

Incidence financière :

Incidence financière de l'avenant sur le contrat initial : aucune.

Fait en deux exemplaires à Marseille le 17/02/2023

Pour le CLIENT

Pour DIGITECH



(nom, signature et cachet)

Eric ARAMBURU
Président Directeur Général